BNP Paribas Fortis Funding (LU) SRI Note 2020/6

FLASH INVEST
Novembre 2013

Document promotionnel

BNP PARIBAS FORTIS | La banque et l'assurance d'un monde qui change

Obligation structurée

- 7 ans
- Droit au remboursement à 100% du capital investi (hors frais) à l'échéance
- Investissement socialement responsable (ISR) certifié par Forum Ethibel
- Profil défensif à dynamique
- Prime de remboursement potentielle soumise au précompte mobilier

La **BNP Paribas Fortis Funding SRI Note 2020/6** (en abrégé BP2F SRI Note 2020/6) est un titre d'emprunt émis par BNP Paribas Fortis Funding (LU) et garanti par BNP Paribas Fortis SA. En y souscrivant, vous prêtez de l'argent à l'émetteur qui s'engage à le rembourser à l'échéance. En cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant, vous risquez donc de ne pas récupérer les sommes auxquelles vous avez droit et de ne pas retrouver le montant investi, à l'échéance.

La **BP2F SRI Note 2020/6** est destinée aux investisseurs à même d'évaluer, au regard de leurs connaissances, expérience et situation financières, les avantages et les risques d'investir dans cet instrument complexe, notamment via une familiarisation avec l'indice Ethical Europe Equity et les taux d'intérêt.

Principales caractéristiques

✔ Maturité de 7 ans.
✔ Droit au remboursement à 100% du capital investi (hors frais) à l'échéance, sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant.
✔ Prime de remboursement potentielle, égale à 100% de toute évolution positive enregistrée, à l'échéance, par l'indice Ethical Europe Equity, composé de 30 actions européennes, sélectionnées sur base d'une combinaison de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et de critères financiers.

Investissement SRI certifié par Forum Ethibel

Si vous attachez une grande importance à l'aspect éthique, durable et socialement responsable de vos choix d'investissement, la **certification par Forum Ethibel** vous offre une **double garantie**.

1. Vous avez la **certitude que l'argent prêté à l'émetteur est investi de manière éthique**, sous forme de crédits ou de participations dans des sociétés, instances ou projets à forts accents environnementaux et sociaux (les critères éthiques utilisés sont amplement détaillés dans le certificat de Forum Ethibel). Ce remploi fait en outre l'objet d'un contrôle répété chaque année par Forum Ethibel.
2. La prime de remboursement est liée à l'évolution de l'indice Ethical Europe Equity dont la composition est soumise à des critères ESG et éthiques. **Tous les 3 mois, le respect de la méthodologie de sélection des actions est contrôlé et certifié par Forum Ethibel**.

Vous trouverez plus d'informations sur la certification de la BP2F SRI Note 2020/6 et de l'indice Ethical Europe Equity sur le site www.bnpparibasfortis.be/emissions

Comment souscrire?

Le présent document est rédigé dans le cadre d'une offre publique en Belgique. Les restrictions de vente sont reprises dans le Prospectus.

La période de souscription court du 1er novembre à 9 h au 29 novembre 2013 à 16 h. Une clôture anticipée est toutefois possible dans certaines circonstances telles que décrites dans le Prospectus (voir partie B des Final Terms).

Pour en savoir plus ou pour souscrire:

- dans toute **agence BNP Paribas Fortis**
- sur simple appel au **n° 02 433 41 31**
- via **PC banking** sur le site www.bnpparibasfortis.be/emissions

100% de toute performance positive de l'indice à l'échéance

À l'échéance, soit le 14 décembre 2020, la BP2F SRI Note 2020/6 donne droit*:

- au **remboursement du capital initial à 100%** de la valeur nominale;
- à une **prime de remboursement égale à 100% de toute performance positive de l'indice Ethical Europe Equity**. En cas d'évolution nulle ou négative de l'indice, aucune prime de remboursement ne sera distribuée.

La **performance de l'indice** correspondra à l'évolution enregistrée entre sa valeur initiale et sa valeur finale.

La **valeur initiale** sera égale au cours de clôture de l'indice du 2 décembre 2013.

La **valeur finale** sera égale à la moyenne des cours de clôture de l'indice, relevés à 13 dates prédéterminées, mensuellement réparties entre le 9 décembre 2019 et le 7 décembre 2020.

Scénarios d'évolution de l'indice et calcul du rendement

Donnés à titre purement illustratif du mode de calcul du rendement, les scénarios suivants ne constituent en aucune manière une garantie quant au rendement final.

Évolution de l'indice entre sa valeur initiale et sa valeur finale	Montant total de remboursement* à l'échéance	Rendement actuariel avant précompte mobilier (sur base du prix d'émission de 102%)
-50%	100%	-0,28%
-20%	100%	-0,28%
0%	**100%**	**-0,28%**
+20%	120%	+2,35%
+50%	150%	+5,66%

* **Dans l'hypothèse d'une faillite ou d'un défaut de paiement de l'émetteur et du garant**, l'investisseur ne touchera pas de prime de remboursement et pourra se voir rembourser un montant inférieur à son capital initial, ce montant pouvant être nul.

L'indice Ethical Europe Equity

L'indice Ethical Europe Equity est un nouvel indice développé par Solactive AG, à la demande de BNP Paribas, en étroite collaboration avec VIGEO et Forum Ethibel. Créé en 2007, Solactive est un fournisseur allemand d'indices des marchés financiers, spécialisé dans la création d'indices personnalisés (plus d'infos sur www.solactive.com).

- **VIGEO** est le premier expert européen de la performance responsable. Fondé en 2002, par Nicole Notat, VIGEO mesure les performances et les risques des entreprises au regard de six domaines de responsabilité sociale: environnement, droits humains, ressources humaines, engagement sociétal, comportement sur les marchés et gouvernance d'entreprise.

Vous trouverez plus d'informations sur ces deux partenaires sur www.vigeo.com et www.forumethibel.org et plus de détails sur la méthodologie de notation appliquée par VIGEO sur http://www.vigeo.com/csr-rating-agency/fr/methodologie

- **Forum Ethibel** est une association indépendante belge, créée en 1992 et reconnue en tant qu'expert de la notation, du contrôle indépendant et de la certification de produits répondant à des standards éthiques.

L'indice Ethical Europe Equity est composé de 30 actions européennes, sélectionnées selon une méthodologie rigoureuse parmi l'**ensemble des sociétés notées par VIGEO**. Sa composition est déterminée sur base d'une combinaison de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ainsi qu'éthiques, d'une part, et de critères financiers, d'autre part.
Pour coller à la réalité du marché, la composition de l'indice est revue tous les 3 mois et déterminée selon la méthodologie de sélection décrite en page 3.

Bon à savoir

Vous trouverez la composition de l'indice Ethical Europe Equity et pourrez en suivre les performances sur le site www.structured-solutions.de/en/?s=ethical+europe+equity

Indice de type "Price"
L'indice Ethical Europe Equity est un indice de type "Price". Ceci implique que, par opposition à un indice de type "Total Return", les dividendes distribués par les actions qui le composent ne sont pas réinvestis dans l'indice et n'influent donc pas directement sur sa performance.

Méthodologie de la sélection des 30 actions composant l'indice

Univers d'investissement: sociétés notées par VIGEO

La base de notation Equitics® rassemble les analyses et opinions de VIGEO sur plus de 2.000 entreprises cotées, émetteurs obligataires et monétaires (sociétés non cotées, collectivités locales, institutions publiques) dans 6 domaines d'évaluation et sur 38 critères (plus de détails à ce propos sur https://www.bnpparibasfortis.be/analyse_Vigeo).

Première étape: sélection sur base d'un filtre ESG

Le premier filtre de la sélection consiste à ne retenir que les entreprises européennes affichant un score supérieur
1/ à la moyenne de leur secteur d'activité ET 2/ à la moyenne globale de l'univers d'investissement.

➡ L'investisseur a la certitude que l'indice est composé d'entreprises comptant parmi les meilleures en termes de pratiques et de performances ESG.

Deuxième étape: sélection sur base de critères financiers

Liquidité

Un premier filtre vise à privilégier les **sociétés les plus liquides** (sur base du volume moyen d'échange quotidien sur 20 jours).

Dividendes

Un deuxième filtre permet d'identifier les **sociétés distribuant des dividendes élevés**, en ne retenant que les actions présentant un rendement du dividende supérieur à 115% du rendement du dividende moyen des 50 plus grosses capitalisations boursières de la zone euro.

➡ Les entreprises ainsi retenues se distinguent par leur liquidité boursière et leur solidité financière.

Volatilité

Un dernier filtre permet d'identifier **les 30 actions les moins risquées**, en ne retenant que celles qui présentent les plus faibles volatilités historiques sur 6 mois.

La **pondération** de chacune de ces 30 actions est ensuite déterminée **en fonction de sa volatilité**. L'action la moins volatile aura ainsi le poids le plus important dans l'indice.

➡ Cette sélection et la pondération qui en découle permettent de réduire au maximum la volatilité et donc le risque de l'indice.

Troisième étape: contrôle sur base de critères éthiques

Un dernier filtre éthique, appliqué aux 30 actions retenues, vise à exclure et à remplacer les entreprises
- réalisant plus de 50% de leur chiffre d'affaires dans le nucléaire,
- impliquées de façon majeure dans la production ou la distribution de produits et services liés aux jeux de hasard, au tabac et à l'armement,
- faisant l'objet de controverses majeures en matière de Droits de l'Homme ou du droit du travail au sens de l'Organisation Internationale du Travail,
- faisant l'objet de controverses environnementales majeures.

Contrôle indépendant

Chaque trimestre, la conformité de l'indice aux critères éthiques est contrôlée par Forum Ethibel, qui rend publiques ses déclarations de certification.

➡ L'investisseur a la certitude que l'indice est composé d'entreprises répondant également aux critères éthiques spécifiquement établis pour l'indice.

Volatilité (ou risque)

Les actions sont soumises à des mouvements de cours à la hausse et à la baisse. Ces variations peuvent être encadrées dans une fourchette de fluctuation qui mesure, en pourcentage, les écarts positifs et négatifs par rapport à une performance moyenne. En termes financiers, cet intervalle est exprimé par la notion de volatilité ou de risque. Ainsi, dire qu'une action a une volatilité de 5% (ou un risque de 5%) signifie que dans la majorité des cas observés, l'action évolue entre +5% et -5% autour de sa performance moyenne.

Conclusion

Cette méthodologie rigoureuse permet d'identifier les actions
- les plus éthiques, socialement responsables et durables,
- liquides, financièrement saines et solides puisque capables de distribuer des dividendes élevés, et
- relativement moins risquées puisque présentant une faible volatilité.

Pas de distribution de coupons périodiques

Bien qu'un des critères de sélection des actions composant l'indice porte sur les dividendes qu'elles distribuent, il convient de noter que l'investisseur ne bénéficie pas de ces dividendes.

Composition de l'indice au 01.10.2013

#	Société	Pays	Secteur
1	Swisscom AG	Suisse	Télécoms
2	AstraZeneca plc	Royaume-Uni	Soins de santé
3	RSA Insurance Group plc	Royaume-Uni	Assurance
4	Terna Rete Elettrica Nazionale SpA	Italie	Services
5	National Grid plc	Royaume-Uni	Énergie
6	GlaxoSmithKline plc	Royaume-Uni	Soins de santé
7	United Utilities Group plc	Royaume-Uni	Services
8	Snam SpA	Italie	Énergie
9	British Land Co plc	Royaume-Uni	Services financiers
10	HSBC Holdings plc	Royaume-Uni	Services financiers
11	TeliaSonera AB	Suède	Télécoms
12	Telefonica SA	Espagne	Télécoms
13	Legal General Group plc	Royaume-Uni	Services financiers
14	Statoil ASA	Norvège	Énergie
15	Telenor ASA	Norvège	Télécoms
16	Swiss Re AG	Suisse	Assurance
17	EDP Energias de Portugal SA	Portugal	Énergie
18	Skanska AB	Suède	Immobilier
19	Allianz SE	Allemagne	Services financiers
20	Vivendi SA	France	Médias
21	Fortum Oyj	Finlande	Énergie
22	Iberdrola SA	Espagne	Énergie
23	Muenchener Rueckversicherungs AG	Allemagne	Assurance
24	Enagas SA	Espagne	Énergie
25	Repsol SA	Espagne	Énergie
26	Unibail-Rodamco SA	France	Immobilier
27	Suez Environnement Company SA	France	Services
28	Atlantia SpA	Italie	Holding
29	GDF Suez SA	France	Énergie
30	Vodafone Group plc	Royaume-Uni	Télécoms

Source: Solactive AG

Simulation d'évolution sur 5 ans

Avertissement
L'indice Ethical Europe Equity est un tout nouvel indice. Il ne dispose donc d'aucun historique. Composé de 30 actions, il est en outre moins diversifié que des indices boursiers tels que l'Euro Stoxx 50 ou le Stoxx Europe 600.

Le graphique ci-contre est fondé sur une **évolution simulée de l'indice Ethical Europe Equity**. Cette simulation est basée sur l'univers global actuel figé de VIGEO sur lequel seuls les filtres financiers (seules données historiques disponibles) ont été appliqués pour redéfinir, tous les 3 mois, la composition historique de l'indice.

Cette simulation de performance est fondée sur des données du passé et ne reflète que partiellement la méthodologie de sélection. Purement indicative, elle ne constitue en aucun cas une garantie pour l'avenir.

Évolution comparée de l'indice Ethical Europe Equity (simulation), de l'indice Euro Stoxx 50 et de l'indice Stoxx Europe 600 sur 5 ans (données rebasées à 100 le 08.10.2008)

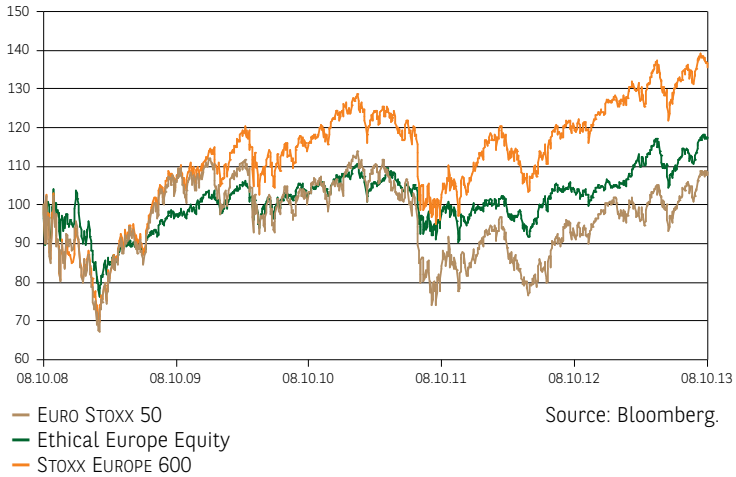

Source: Bloomberg.

Pour quel investisseur?

En tant qu'investisseur, vous ne devez envisager un investissement dans ce type d'instrument financier que s'il est approprié au regard de vos connaissances, expérience et situation financières ainsi que de vos objectifs d'investissement.

Sur la base des critères établis par BNP Paribas Fortis, cette obligation structurée est prioritairement destinée, dans certaines limites, aux investisseurs présentant un **profil défensif à dynamique**. Elle peut également convenir, dans des limites encore plus strictes, à des investisseurs présentant un autre profil.

Vous trouverez plus d'informations sur les différents profils de risque sur le site www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer > Profil d'investisseur.

Tout investisseur est invité à faire vérifier par BNP Paribas Fortis si un tel investissement peut lui être recommandé personnellement. Avant de prendre une décision d'investissement de sa propre initiative, il est recommandé à tout investisseur de prendre connaissance du contenu du Prospectus et plus particulièrement de la section "Facteurs de risque" ainsi que de notre "Brochure d'information - Instruments financiers" disponible dans toute agence BNP Paribas Fortis et sur www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer > MiFID > Plus d'infos sur MiFID.

Principaux risques

- ✔ **Risque de crédit**: en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant, l'investisseur supporte le risque de ne pas retrouver son capital investi (hors frais) à l'échéance.
- ✔ **Risque de contre-performance**: l'investisseur risque d'obtenir un rendement inférieur à celui d'un investissement sans risque en cas d'évolution adverse de l'indice Ethical Europe Equity.
- ✔ **Risque sur le sous-jacent**: l'indice Ethical Europe Equity est un tout nouvel indice. Il ne dispose donc d'aucun historique. Composé de 30 actions, il est en outre moins diversifié que des indices boursiers tels que l'Euro Stoxx 50 ou le Stoxx Europe 600.
- ✔ **Risque de liquidité**: cette obligation structurée n'est pas cotée sur un marché réglementé. BNP Paribas Fortis en assurera la liquidité en se portant acquéreur ou le cas échéant vendeur, sauf circonstances exceptionnelles. L'investisseur qui voudrait revendre ses titres avant l'échéance ou acheter ces titres une fois la période de souscription terminée devra les vendre/acheter au prix déterminé par BNP Paribas Fortis en fonction des paramètres de marché du moment (voir ci-dessous) qui pourraient amener à un prix inférieur à la valeur nominale par coupure (1.000 EUR). Ce prix sera fixé avec une fourchette achat/vente de maximum 1% dans des conditions normales de marché (hors frais de courtage et taxe sur opérations de bourse; voir rubriques "Frais" et "Fiscalité", en page 6).
- ✔ **Risque de fluctuation du prix du titre (risque de marché)**: le droit au remboursement à 100% de la valeur nominale ne vaut qu'à l'échéance. Dans l'intervalle, le prix de cette obligation structurée fluctuera, à la hausse comme à la baisse, en fonction de paramètres tels que la santé financière de l'émetteur et du garant, l'évolution de l'indice Ethical Europe Equity et celle des taux d'intérêt.

Prospectus

Le **Prospectus** est constitué

- du **Prospectus de base** "Note, Warrant and Certificate Programme" daté du 3 juin 2013, rédigé en anglais et approuvé par l'Autorité des marchés financiers (AMF), à Paris,
- de ses **suppléments**, respectivement datés du 24 juillet 2013, 12 août 2013 et du 12 septembre 2013,
- du **résumé spécifique à l'émission**, rédigé en français, et
- des **Final Terms** datées du 31 octobre 2013.

Ces documents ainsi qu'un résumé en français du Prospectus de base sont disponibles gratuitement sur le site www.bnpparibasfortis.be/emissions

Principales caractéristiques de cette émission

Description

Émetteur: BNP Paribas Fortis Funding (en abrégé "BP2F"), filiale luxembourgeoise de BNP Paribas Fortis SA.
Garant: BNP Paribas Fortis SA. La garantie ne s'applique qu'en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur.
Rating du garant: A2 (*stable outlook*) chez Moody's, A+ (*negative outlook*) chez Standard & Poor's et A+ (*stable outlook*) chez Fitch.
Un rating est donné à titre purement indicatif et ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver les titres de l'émetteur. Il peut être suspendu, modifié ou retiré à tout moment par l'agence de notation.

Titres
- Valeur nominale par coupure: 1.000 EUR.
- Montant de l'émission: minimum 1 million EUR et maximum 50 millions EUR.
- Code ISIN: XS0982061086 - Série N012.
- Titres au porteur non subordonnés, représentés par un titre collectif et régis par le droit anglais.
- Cette obligation structurée ne sera pas cotée sur un marché réglementé (voir "Risque de liquidité" en page 5).

Risque

Les principaux risques que présente cette obligation structurée sont décrits en page 5.

Durée

Date d'émission et de paiement: 12 décembre 2013.
Prix d'émission: 102% de la valeur nominale. Le prix d'émission inclut une commission de placement de 2% et une commission annuelle de 1% maximum pour la distribution de l'obligation structurée (voir rubrique "Frais" ci-dessous).

Date d'échéance: 14 décembre 2020, soit une durée de 7 ans.

Prix de remboursement: droit au remboursement à 100% du capital investi (hors frais) à l'échéance, sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant.

Rendement

- **Sous-jacent**: indice Ethical Europe Equity.
- La prime de remboursement sera égale à **100% de l'évolution positive potentiellement enregistrée par l'indice Ethical Europe Equity** entre sa valeur initiale et sa valeur finale. En cas d'évolution nulle ou négative, aucune prime de remboursement ne sera versée.
- Valeur initiale de l'indice: cours de clôture du 2 décembre 2013.
- Valeur finale de l'indice: moyenne des cours de clôture relevés à 13 dates d'observation, mensuellement réparties entre le 9 décembre 2019 et le 7 décembre 2020.

Frais

Frais
- **Service financier**: gratuit auprès de BNP Paribas Fortis en Belgique.
- **Conservation en compte-titres**: gratuite en Compte-titres BNP Paribas Fortis.
- **Frais de courtage**: pour une information détaillée sur les frais relatifs à la vente et au rachat des titres après la période de souscription, veuillez vous référer à la brochure "Tarification des principales opérations sur titres" disponible gratuitement en agence ou sur www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer > Infos utiles > Frais et taxes.

Commissions supportées par l'investisseur particulier et comprises dans le prix d'émission de 102%
- Commission de placement unique de 2%. À la date d'émission, l'émetteur rétrocédera cette commission à BNP Paribas Fortis en sa qualité de distributeur.
- Commission annuelle pour la distribution et la promotion de l'obligation structurée et à titre d'apporteur d'affaire de 1% maximum de la valeur nominale des titres, perçue par le distributeur.

L'investisseur potentiel est invité à consulter le Prospectus pour plus d'informations sur ces commissions.

Fiscalité

Régime fiscal applicable aux investisseurs privés en Belgique
Selon la législation actuellement en vigueur, les revenus de titres de créances encaissés auprès d'un intermédiaire financier établi en Belgique sont soumis à la retenue du précompte mobilier (PM) de 25%. Le précompte mobilier a un caractère libératoire dans le chef des investisseurs privés.
Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible d'être modifié ultérieurement.
Les autres catégories d'investisseurs sont invitées à se renseigner quant au régime fiscal qui leur est applicable.

Taxe sur opérations de bourse (TOB)
- Pas de TOB sur le marché primaire (c'est-à-dire lors de la période de souscription).
- TOB de 0,09% à la vente et à l'achat sur le marché secondaire (maximum 650 EUR par opération).

Documentation

La documentation relative à cette obligation structurée est décrite en page 5.

L'investisseur qui aura déposé ses titres en Compte-titres BNP Paribas Fortis pourra suivre l'évolution de leur valeur au jour le jour via PC banking. BNP Paribas Fortis communiquera aux investisseurs toute modification importante au sujet du profil de risque et/ou de la valeur de la BP2F SRI Note 2020/6 sur le site www.bnpparibasfortis.be/emissions

Ce document est une communication à caractère promotionnel, produite et distribuée par BNP Paribas Fortis SA. Il ne constitue ni du conseil en investissements ni de la recherche en investissements. Il n'a dès lors pas été élaboré conformément aux dispositions relatives à la promotion de l'indépendance de la recherche en investissements et n'est pas soumis aux règles prohibant l'exécution de transactions avant la diffusion de la recherche en investissements.

11.2013 - Editeur responsable: A. Moenaert - BNP Paribas Fortis SA, Montagne du Parc 3, B-1000 Bruxelles - RPM Bruxelles - TVA BE 0403.199.702